



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-14-61 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M1159

La grille des spécifications applicable à la zone M1159 annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par :

- 1° le remplacement, dans la colonne « Nombre max. de logement ou de chambre », sur la ligne afférente à l'usage « H10 », de « 10 » par « 6 »;
- 2° l'insertion, sous la ligne « H10 », d'une nouvelle ligne « H10 » et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'annexe A du présent règlement.

Adopté le 5 octobre 2015

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 NOVEMBRE 2015